

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N°	2023	O5	O1
----	------	----	----

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE CCAS 2023

En exercice : 17 L'an deux mil vingt-trois, le trente novembre, à dix-huit heures trente,
Présents : 12 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Noisy-le-Roi,
Absents représentés : 3 légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Absents excusés : 0 Monsieur Patrick KOEBERLE, Vice-Président.
Absents : 2
Votants : 15

Membres présents : Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Jean-Michel RAGUENES, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Isabelle DANSETTE, Louis-Georges THANNBERGER, Anne PICHON, Jean-Michel ARNOUX, Laurent HIBARRONDO, Christine HANQUEZ, Danielle DUREL, Liliane MORELLEC

Absents excusés et représentés :

Marc TOURELLE : pouvoir à Patrick KOEBERLE
Marie-Hélène HUCHET : pouvoir à Delphine FOURCADE
Sylvy HAUF : pouvoir à Armelle LUCAS de PESLOUAN

Absents : André BLUZE, Pauline LACLEF

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n°2023-03-02 du 15 juin 2023 adoptant le Compte Administratif de 2022 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2023-02-01 du 06 avril 2023 adoptant le Budget Primitif du CCAS de Noisy le Roi de 2023 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter le budget supplémentaire du budget du CCAS de Noisy le Roi, pour l'année 2023,

ENTENDU l'exposé du rapporteur Monsieur Patrick KOEBERLE ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

1°) ADOPTE par chapitre le budget supplémentaire du budget du CCAS de Noisy le Roi, de l'exercice 2023, comme suit :

FONCTIONNEMENT									
DEPENSE					RECETTE				
CHAP	LIBELLE	Crédits Votés (BP + RAR)	BS	Cumul Crédits Votés	CHAP	LIBELLE	Crédits Votés (BP + RAR)	BS	Cumul Crédits Votés
011	Charges à caractère général	24 700,00		24 700,00	002	Résultat reporté	-	57 043,49	57 043,49
012	Charges de personnel	382 319,00	15 000,00	397 319,00	013	Atténuation de charges	15 000,00	-	15 000,00
014	Atténuation de produits	-		-	70	Produits des services	274 200,00	21 200,00	295 400,00
65	Charges de gestion courante	306 420,00		306 420,00	73	Impôts et taxes (sauf 731)	-	-	-
66	Charges financières	-		-	731	Fiscalité locale	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	-		-	74	Dotations et participations	427 739,00	-	427 739,00
68	Dotat* aux amortissements et provisions	-		-	75	Autres produits de gestion courante	-	-	-
042	Opération d'ordre	3 500,00		3 500,00	76	Produits financiers	-	-	-
022	Dépenses imprévues	-		-	77	Produits exceptionnels	-	-	-
023	Virement à la section d'investissement	-	6 200,00	6 200,00	042	Opération d'ordre	-	-	-
		716 939,00	21 200,00	738 139,00			716 939,00	78 243,49	795 182,49
INVESTISSEMENT									
DEPENSE					RECETTE				
CHAP	LIBELLE	Crédits Votés (BP + RAR)	BS	Cumul Crédits Votés	CHAP	LIBELLE	Crédits Votés (BP + RAR)	BS	Cumul Crédits Votés
001	Résultat reporté			-	001	Résultat reporté	-	55 356,73	55 356,73
10	Dotations et fonds propres			-	10	Dotations et fonds propres	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées			-	13	Subventions d'investissement	-	-	-
020	Dépenses imprévues			-	1068	Affectation résultat	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	3 500,00	6 200,00	9 700,00	040	Opération d'ordre	3 500,00	-	3 500,00
041	Opérations patrimoniales			-	041	Opérations patrimoniales	-	-	-
				-	16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
				-	021	Virement de la section de fonct	-	6 200,00	6 200,00
	Restes à Réaliser 2022			-		Restes à Réaliser 2022	-	-	-
		3 500,00	6 200,00	9 700,00			3 500,00	61 556,73	65 056,73
		720 439,00	27 400,00	747 839,00			720 439,00	139 800,22	860 239,22

Fait de délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures
A NOISY-le-ROI, le 4 décembre 2023
Le Vice-Président,
Patrick KOEBERLE



Je soussigné, Marc TOURELLE, Président du C.C.A.S.
Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
Publiée le 5 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture
078-267801322-20231130-2023-05-01-DE
Date de réception préfecture : 06/12/2023